

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2013

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil treize

Le cinq avril à 18 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal Vigié, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2013.

Présents :

Mme Juste Ginette, Mme Gibert Annie, Mme Sellier Monique,
M. Bordu Gérard, M. Borderieux Jack, M. Dubois Jean-Claude,
M. Fauvel Claude, M. Marcellot Daniel, M. Robinet Jean-Luc,
M. Dauron Alain et M. Ballenecker Philippe.

Personnes excusées :

Mme Fleurier Brigitte (pouvoir à M. Vigié), Mme Trouvé Véronique.
Mme Juste Ginette a été élue secrétaire.

Compte de gestion et affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012 :

Le conseil municipal, après avoir entendu et accepté à l'unanimité par 13 voix pour les comptes de gestion 2012,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2012,

constatant que les comptes de gestion présentent les résultats suivants :

	Résultat CA 2010	Part affectée à l'investissement exercice 2010	Résultat de l'exercice 2012	Restes à réaliser 2012	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	- 497 842.79 €		825 652.61 €	- 1 378 500 € (145 500 - 1 378 500) (recettes - dépenses)	- 1 050 690.18 €
Fonctionnement	1 586 200.84 €	- 497 842.79 €	440 774.87 €		1 529 132.92 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité par 13 voix pour les comptes de gestion 2012 de la commune présentant un résultat de 478 442.74 €.

Il convient donc de reprendre en section de fonctionnement la somme de 478 442.74 € et d'affecter la somme de 1 050 690.18 € au compte 1068.

Compte administratif 2012 :

Monsieur Pascal VIGUIE, Maire, n'a pas pris part au vote du compte administratif et a quitté la salle.

Le conseil municipal, vote par 11 voix pour, Monsieur Claude FAUVEL comme président présentant le compte administratif 2012.

Le conseil municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2012, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion et déclare toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes et les crédits annulés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour d'accepter le compte administratif 2012.

Vote des 4 taxes :

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour, des taux des 4 taxes suivantes au budget 2013 à savoir :

- Taxe d'habitation : 17.26 %
- Taxe foncière bâti : 7.95 %
- Taxe foncière non bâti : 31.33 %
- Cotisation foncière des entreprises : 20.95 %

Subventions 2013 :

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour de verser les subventions suivantes :

Affectat.	articles		2013
commune	6574	ACPC CATM (anciens combattants)	300 €
commune	6574	Gribouille (Atelier de peinture)	200 €
commune	6574	Effervescence	300 €
commune	6574	Unacita	100 €
commune	6574	Le Yin et le Yang	100 €
commune	6574	Le Perdreau	100 €
canton	6574	Accueil canton de Léré	100 €
canton	6574	ADMR Repas, Siren : 31037043200018, NAF : 913E	500 €
canton	6574	Facilavie (association d'aide à domicile aux personnes âgées et adultes dans le cher) Siret : 77502236100015	350 €
canton	6574	Coopérative scolaire maternelle Léré	150 €
canton	6574	Coopérative scolaire élémentaire Léré	150 €
canton	6574	ADMR Soins à domicile canton, Siren : 31037043200018, NAF : 913E	300 €
canton	6574	ADMR travailleuse familiale, Siren : 31037043200018, NAF : 913E	330 €
canton	6574	LYRE Léréenne (fanfare) Siren : 41347781100017, APE : 804D	200 €
canton	6574	D.D.E.N. (association des délégués départementaux de l'éducation nationale)	30 €
canton	6574	Conseil départemental de l'accès au droit du Cher	150 €
canton	6574	École musique Léré Siren :41347781100017, APE : 804D	360 €
canton	6574	Association organisation du comice	1 722 €
dep	6574	Parents et amis des handicapés du Sancerrois	300 €
dep	6574	AVEC (Association de veille environnementale du Cher)	100 €
dep.	6574	MNT du Cher (mutuelle nationale territoriale) Siret : 77567858401652	40 €
autre	6574	Coopérative collège Claude Tillier (6 sorties scolaires)	300 €
autre	6574	CFA de Marzy	100 €
	total	(Total budgétisé en 6474 : 14 000 €)	6 282 €

Autres subventions 2013 :

Le conseil municipal décide par 11 voix pour de verser 2 300 euros au comité des Fêtes de Sury près Léré. M. Dauron et M. Borderieux ne participent pas aux délibérations et au vote concernant cette subvention.

Le conseil municipal décide par 10 voix pour de verser 500 euros à l'association des chasseurs et des propriétaires de Sury. M. Ballenecker, M. Dauron et M. Marcellot ne participent pas aux délibérations et au vote concernant cette subvention.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour, l'achat de produits alimentaires pour les restaurants du cœur de Bonny sur Loire d'un montant de 300 €.

Achat d'un chenil :

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour, d'acheter un chenil (2 x 3m) chez Polytrans pour un montant de 1 662.70 euros T.T.C. afin de pouvoir accueillir les chiens errants en attendant de retrouver leurs propriétaires.

Achat de containers et de de corbeilles béton :

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour, d'acheter 5 containers de 770 litres (dont 3 pour le P.S.P.G. et 2 en réserves) et 2 corbeilles béton pour l'aire de pique-nique situé au ball-trap pour un montant de 1 540 euros H.T.

Budget 2013 :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité par 13 voix pour, le budget 2013 qui s'équilibre à la somme de :

- Section fonctionnement recettes et dépenses : 1 884 126.74 euros.
- Section d'investissement recettes et dépenses : 2 818 427.74 euros.

Amortissements :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour d'amortir les sommes suivantes sur l'année 2013 comme suit :

Compte 6811 dépenses fonctionnement :

2 029,17 € (2010 subvention internet pour tous)
+ 141 800 € (2006 subvention logements sociaux)
+ 2 630.02 € (2009 SIA étude diagnostic réseau)
+ 1 284.50 € (2010 SIA déphosphatation)
= 147 743.69 €

recettes investissements :

compte 2804132 : 2 029,17 € (2010 subvention internet pour tous)
compte 28041412 : 141 800 € (2006 subvention logements sociaux)
compte 28041512 : 2 630.02 € (2009 SIA étude diagnostic réseau)
compte 28041582 : 1 284.50 € (2010 SIA déphosphatation)
total = 147 743.69 €

Alevinage de l'étang de la Fortay :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour de commander 50 kg de gardons, 50 kg de brochets et 12 kg de black-bass pour un montant de 1 204 euros H.T. pour aleviner l'étang de la Fortay.

SDE 18 extension de l'éclairage public :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour, d'effectuer une extension de l'éclairage public route de Savigny avec l'option enfouissement souterrain. Il accepte donc à l'unanimité par 13 voix pour, le plan de financement prévisionnel dont le montant de la participation de la commune est de 7 844.74 euros H.T.

Délégation pour signature convention :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour, de donner délégation à monsieur le Maire pour la signature de la convention avec le Conseil Général concernant la route départementale 751.

Terrain communal :

Après délibération, le conseil municipal accepte de louer une parcelle communale à M. Gorre Richard située à côté des anciens ateliers municipaux pour sa culture de safran à condition que la commune puisse récupérer le terrain avec un préavis d'un an dans le cas où un projet serait réalisé à cet endroit.

Mme Gibert explique la réforme concernant la nouvelle répartition des sièges à la communauté de communes. Monsieur le Maire précise qu'il faut que toutes les communes de la CDC HBVL soit d'accord avec une proposition de répartition, dans le cas contraire ce sera le plan de répartition prévu par le Préfet qui s'appliquera. Une délibération devra être prise avant le 30 juin 2013.

Mme Sellier explique avoir rencontré deux fois M. Doisne Eric qui demande à nouveau que le trottoir devant sa maison rue de Bretagne soit réparé. M. Ballenecker ainsi que d'autres membres de la commission de voirie lui ont déjà expliqué que lorsque la commission se sera réunie et qu'une décision sur les travaux sera prise, il en serait informé.

Elle informe qu'une personne de Léré serait susceptible de louer le logement communal 3 rue de l'église.

M. Robinet rappelle qu'il était prévu que les trous dans le chemin qui va à la source de la fontaine Balance soient bouchés par les cantonniers.

La séance est levée à 19h45.